

RCS : BOBIGNY  
Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00679  
Numéro SIREN : 498 110 832  
Nom ou dénomination : L'ESPRIT COACHING

Ce dépôt a été enregistré le 20/09/2022 sous le numéro de dépôt 25569

N° 2035-A - 2022

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-dessous :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

**COMPTE DE RESULTAT FISCAL**

pour **AJ** **12** mois

<b>1</b>		<b>NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION</b>		EURL ZEKRI Eric									
		<b>Nature de l'activité</b>				ENSEIGNEMENT DISCIPLINES SPORTIVES				<b>Code activité pour les praticiens médicaux</b>			
<b>N° SIRET</b>		498110832				si exercice en société (2)		AV	X	Nombre d'associés		AS	1.00
<b>Résultat déterminé (2) :</b>		d'après les règles recettes-dépenses				AK	X	d'après les règles créances-dettes				AL	
<b>Comptabilité tenue (2) :</b>		Hors taxes	CV		Taxe incluse	CW		Non assujetti à la TVA				AT	X
<b>Si vous êtes adhérent d'une AGA, OMGA ou client viseur fiscal (2) :</b>		AM	X	Année d'adhésion	AN	2007	Nombre de salariés	AP	0.00	Salaires nets perçus	AR	0	
		<b>Montant des immobilisations (report du total des bases amortissables hors TVA déductible)</b>										DA	28053
<b>2</b>		<b>RECETTES</b>											
1		Recettes encaissées y compris les remboursements de frais (1) .....										AA	37610
2		A déduire { Débours payés pour le compte des clients (2) .....										AB	
3		Honoraires rétrocedés (3)   (dont suppléments rétrocedés : )....										AC	
4		Montant net des recettes .....										AD	37610
5		Produits financiers (4) .....										AE	
6		Gains divers (5) .....										AF	13003
7		<b>TOTAL (lignes 4 à 6) .....</b>										AG	50613
<b>3</b>		<b>DEPENSES</b>											
8		Achats (6) .....										BA	
9		Frais de personnel { Salaires nets et avantages en nature (7).....										BB	
10		Charges sociales sur salaires (part patronale et ouvrière) .....										BC	
11		Taxe sur la valeur ajoutée .....										BD	
12		Impôts et taxes (8) { Contribution économique territoriale (code JY en cerfa et BE en EDI)...										JY/BE	
13		Autres impôts .....										BS	103
14		(8) Contribution sociale généralisée déductible .....										BV	1331
15		Loyer et charges locatives.....										BF	
16		Location de matériel et de mobilier - dont redevances de collaboration (9)										BW	
17		Entretien et réparations .....											
18		Personnel intérimaire .....											
19		Petit outillage (10) .....											
20		Chauffage, eau, gaz, électricité .....											
21		Honoraires ne constituant pas des rétrocessions (11) ...											
22		Primes d'assurances .....											
23		Frais de véhicules (12) .....											
24		cocher la case si évaluation forfaitaire.....											
24		Autres frais de déplacements (voyages.....)											
25		Charges sociales personnelles (13) : dont cotisations obligatoires : BT 3331										BK	3331
25		dont facultatives Madelin : BZ dont facultatives aux nouveaux PER : BU											
26		Frais de réception, de représentation et de congrès .....											
27		Fournitures de bureau, frais de documentation, de correspondance et de téléphone .....											
28		Frais d'actes et de contentieux .....											
29		Cotisations syndicales et professionnelles .....										BY	
30		Autres frais divers de gestion .....											
31		Frais financiers (14) .....										BN	617
32		Pertes diverses (15) .....										BP	0
33		<b>TOTAL (lignes 8 à 32) .....</b>										BR	18020

*Exemplaire certifié conforme à l'original*

5491 LESPRIT COACHING  
 31 RUE DES TRENTA ARPENTS  
 06 93 160 87 87 MOISY LE GRAND  
 SIRET 498 110 832 00025  
 LESPRITCOACHING@GMAIL.COM

**Extensions****ANNEXE A LA  
DECLARATION  
N° 2035-A - 2022**Ne porter qu'une somme par ligne  
(ne pas porter les centimes)

2 RECETTES	
<b>Gains divers</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
Fond Solidarité Covid 19	8677
Bonus Zoé étalé sur durée amortissement	2612
Remboursements Divers	1714

3 DEPENSES PROFESSIONNELLES	
<b>Pertes diverses</b>	
<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>

Si ce formulaire est déposé sans informations chiffrées, cocher la case Néant ci-dessous :

Ne porter qu'une somme par ligne (ne pas porter les centimes)

**COMPTE DE RESULTAT FISCAL**

<b>NOM ET PRENOMS OU DENOMINATION</b>	EURL ZEKRI Eric
<b>N° SIRET</b>	498110832

<b>D E T E R M I N A T I O N D U R E S U L T A T</b>	4	34	<b>Excédent (ligne 7 - ligne 33)</b> .....				CA	32593	
	35	<b>Plus-values a court terme (16)</b> .....				CB	0		
	36	<b>Divers a réintégrer (17)</b> .....				CC	734		
	37	<b>Bénéfice Sté civile de moyens (18)</b> .....				CD			
	38	<b>TOTAL (lignes 34 a 37)</b> .....				CE	33327		
	39	<b>Insuffisance (ligne 33 - ligne 7)</b> .....				CF	0		
	40	<b>Frais d'établissement (19)</b> .....				CG			
	41	<b>Dotation aux amortissements (20)</b> .....				CH	6713		
			dont amortissements des éléments incorporels du fonds qui sont indissociables				EE		
	42	<b>Moins value a court terme</b> .....				CK	0		
43	(21) Divers à déduire	dont exonération sur le bénéfice zone franche urbaine - territoire entrepreneur		CS	dont abondement sur l'épargne salariale		CT	CL	8677
		dont exonération sur le bénéfice "entreprise nouvelle"		AW	dont abattement sur le bénéfice "jeune artiste"		CO		
		dont exonération "jeunes entreprises innovantes"		CU	dont déductions "médecins conventionné de secteur"		CQ		
		dont exonération médecins "zones déficitaires en offre de soins"		CI	dont aides Fonds de Solidarité COVID		CJ		
44	<b>Déficit Sté civile de moyens (18)</b> .....				CM				
45	<b>TOTAL (lignes 39 a 44)</b> .....				CN	15390			
46	<b>Bénéfice (ligne 38 - ligne 45)</b> .....				CP	17937			
47	<b>Déficit (ligne 45 - ligne 38)</b> .....				CR	0			

5	<b>Taxe sur la valeur ajoutée</b>	Montant de la TVA afférente aux recettes brutes :		CX	
		Montant de la TVA afférente aux achats (biens et services autres qu'immobilisations) :		CY	
		- dont montant de la TVA afférente aux honoraires rétrocedés :		CZ	

6	<b>Contribution économique territoriale (23)</b>	Recette provenant d'activités exonérées a titre permanent :	AU	
---	--	---	----	--

7 **Bareme kilometrique (évaluation forfaitaire des frais de transport : autos et/ou motos) (B) et (12)**  
 (1) Type : T(véhicule de tourisme); M(moto); V(vélocoteur, scooter);  
 (2) Mettre une croix dans la colonne "Barème BNC" ou "barème BIC"  
 (3) Nouveauté 2022 : Indiquer la motorisation : VT(Thermique); H2(Hydrogène), HEV(Hybride), ou EL(Electrique)  
 (4) Indiquer si nécessaire le type de carburant : DSL(diesel), SSP(super sans plomb), ou GPL.

Désignation des véhicules :		Puissance fiscale	Barème BNC (2)	Barème BIC (2)	Motorisation (3)	Type de carburant (4)	Kilométrage professionnel	Indemnités kilométrique déductibles	Amortissements pratiqués à réintégrer (si véhicules inscrits au registre des immobilisations)
Modele(s) :	Type (1)								

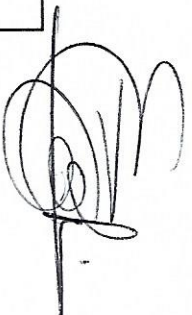
- Frais réels non couverts par les baremes kilométriques →										
<b>Total A</b> à reporter ligne 23 de l'annexe 2035 A ; Total B à reporter au cadre B de la page 2 de la déclaration 2035							A	0	B	0

**BILAN EURL L'ESPRIT COACHING**

**EXERCICE 2022**

SARL L'ESPRIT COACHING  
 31 RUE DES TRENTA ARPENIS  
 93160 NOISY LE GRAND  
 06.87.87.67.38 CAPITAL 2300€  
 SIRET 438 110 832 00025  
 L'ESPRITCOACHING@GMAIL.COM

*copie conforme originale*



ACTIF	N	N-1	PASSIF	N	N-1
<b>IMMOBILISATIONS</b>			<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Corporelles	1 203,00 €	1 203,00 €	Capital Social	2 300,00 €	2 300,00 €
Incorporelles	- €	- €	Reserves Légales		
Financières	- €	- €	Reserves Statutaires		
			Résultat de L'exercice	17 937,00 €	8 892,00 €
<b>STOCKS</b>					
Marchandises	- €	- €	<b>PROVISIONS</b>		
Avances et acomptes versés	16 678,00 €	10 435,00 €	Sur Risques	1 000,00 €	1 000,00 €
			Sur Charges	1 000,00 €	1 000,00 €
<b>CREANCES</b>					
Clients			<b>DETTES</b>		
Autres			Dettes Fournisseurs	- €	- €
<b>TRESORERIE</b>			Dettes Financières	- €	- €
	4 356,00 €	1 554,00 €			
<b>TOTAL</b>	<b>22 237,00 €</b>	<b>13 192,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>22 237,00 €</b>	<b>13 192,00 €</b>

*Exemplaire certifié  
Conforme à l'original*



REVENUS NON COMMERCIAUX ET ASSIMILÉS  
RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE  
N° 2035 - 2022

EURL ZEKRI Eric

31 RUE DES TRENTE ARPENTS  
93160 NOISY LE GRAND

SARL LE ESPRIT  
31 RUE DES TRENTE ARPENTS  
93160 NOISY LE GRAND  
06.87.87.67.38 CAPITAL 2500€  
SIRET 498 110 832 00017032  
DECLARANT N° Siret 498 110 832 00017032

Indiquez ci-contre les éventuelles modifications intervenues (ancienne adresse en cas de changement au 1er janvier précédent, rectification des informations préidentifiées sur la déclaration, etc...) :			
Adresse des cabinets secondaires :			
Adresse du domicile du déclarant :			
Nature de l'activité :	ENSEIGNEMENT DISCIPLINES SPORTIV	Date de début d'exercice de la profession :	01/06/2007
Dénomination et adresse Groupement, société :			

**RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION** (Ces résultats sont à reporter sur la déclaration de revenus N° 2042)

voir renvois à la notice

<b>1 - Résultat fiscal</b> (report des lignes 46 ou 47 de l'annexe 2035B)	Bénéfice :	17937	Déficit :	0
Revenus de capitaux mobiliers (y compris les crédits d'impôts) (21)				

**Prélèvement à la source - Produits et charges exclus du calcul des acomptes d'impôt sur le revenu dus :**

Produits : subvention équipement, indemnités d'assurance compensant la perte d'élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'article 39 duodecies ;

Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins value à l'article 39 duodecies :

**1bis - résultat net de cession, de concession, ou de sous concessions de brevets et actifs incorporels assimilés (art. 238 du CGI) :**

Résultat net au taux de 10 % :

<b>2 - Plus-values (C)</b>	a long terme imposable au taux de 12,8 %	0	a long terme exonérées (art. 238 quinquedecies du CGI)	0	a long terme dont l'imposition est différée de 2 ans (art. 39 quinquedecies I-1 du CGI)	
	a long terme exonérées (art. 151 septies du CGI)	0	a long terme exonérées (art. 151 sept. A du CGI)	0	a long terme exonérées (art. 151 septies B du CGI)	0

**3 - Exonération et abattement (C) et (21) pratiqués** (cocher la case ci-dessous correspondant à votre situation)

Sur le bénéfice :

Sur les plus values a long terme imposables au taux de 12,8 %

Entreprise nouvelle, art 44 sexies :	<input type="checkbox"/>	Activité exercées en zone franche urb. terr. art. 44 oct ou art. 44 oct A :	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs :	<input type="checkbox"/>	Date de création (ou d'entrée) dans un des régimes visés ci-avant :	
Entreprise nouvelle, art 44 quinquedecies :	<input type="checkbox"/>	Activité éligible à l'exonération en faveur des jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies A :	<input type="checkbox"/>			Date de début d'activité (ou de création) dans le régime visé ci-avant :	

**4 - Dont BNC non-professionnels :**

Bénéfice :  Déficit :  Plus-value :

Exonération sur le bénéfice non professionnel : jeunes artistes :

Plus-value à long terme imposables au taux de 12,8 % :  Plus-value à court terme :

Produits : quote-part de subvention d'équipement et indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément d'actif immobilisé, produits ou recettes ayant la nature de plus-values définies à l'art. 39 duodecies :

Charges : les charges ou dépenses ayant la nature de moins-value définie à l'art. 39 duodecies :

**Votre comptabilité est-elle informatisée ?** NON Si OUI, nom du logiciel utilisé :

**ECF ?**

Nom et adresse du prestataire

Numéro SIREN

Nom et adresse du conseil :

Nom et adresse du comptable :

**Visa :** AGA ou OMGA X **Viseur conventionné** (Professionnel de l'expertise comptable)

Nom de l'AGA ou de l'OMGA ou du viseur conventionné: AGENCE 93 ROSNY SOUS BOIS 5 RUE DE ROME

N° d'agrément : 93110ROSNY SOUS BOIS 201930

<b>RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE</b>	<b>DGI N° 2035 SUITE (2022)</b>
Dépôt néant :	

NOM ET PRÉNOMS ou DENOMINATION : EURL ZEKRI Eric  
 N° SIRET 498110832

SERVICES ASSURÉS PAR VOUS de façon régulière et rémunérés par des salaires :

Montant des salaires nets perçus

**PERSONNEL SALARIÉ (A)**

Nombre total de salariés : dont handicapés :    dont apprentis : Montant brut des salaires (extrait de la déclaration DADS 1) :	Société civile de moyens : – quote-part vous incombant :	{	– des salariés – des salaires nets
---	---	---	---------------------------------------

**I - IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS (B)**

Nature des immobilisations (ou éléments décomposés)	Date d'acquisition ou de mise en service (JJ/ MM/AAAA)	Prix total payé T.V.A. comprise	Montant de la T.V.A. déduite	Base amortissable col 2 – col 3	Mode et taux d'amortissement *	Montant des amortissements	
						antérieurs 6	de l'année 7
ORDINATEUR	14/12/2018	1203		1203	D 41.67	1203	
Renault Zoé	23/07/2021	26850		26850	L 25.00	2927	6713
Fraction d'amortissement revenant à l'associé d'une société civile de moyens (B)							
Total du tableau (B)		28053		28053		4130	6713
Total général						A	6713
Véhicules inscrits au registre des immobilisations : utilisation du barème forfaitaire (B) (cf. cadre 7 de l'annexe 2035 B)						B	
Dotation nette de l'année à reporter ligne CH de l'annexe 2035 B (A – B)							6713

\* Mode d'amortissement : indiquer "L" pour les amortissements linéaires, "D" pour les amortissements dégressifs, E pour les amortissements exceptionnels.

**RÉGIME DE LA DÉCLARATION CONTRÔLÉE**

**DGI N° 2035 SUITE (2022)**

**II - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES (C)**

Nature des immobilisations cédées	Date d'acquisition	Date de cession	Valeur d'origine	Amortissements	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values	
							à court terme	à long terme
							5	6
Plus ou moins-value nette à court terme (à reporter ligne CB ou CK de l'annexe 2035 B)							0	
Vous optez pour l'étalement de la plus-value à court terme : montant pour lequel l'imposition est différée (C)				Plus-value nette à long terme imposable (à reporter page 1 de la déclaration 2035)				
Plus-values à court terme exonérées (C)				Plus-values nettes à long terme exonérées (C) (à reporter page 1 de la déclaration 2035)				
Article 151 septies du CGI		Article 238 quinquies du CGI		Article 151 septies du CGI		Article 238 quinquies du CGI		
Article 151 septies A du CGI				Article 151 septies A du CGI		Article 151 septies B du CGI		

**III - RÉPARTITION DES RÉSULTATS ENTRE LES ASSOCIÉS (tableau réservé aux sociétés) (D)**

Répartition des résultats entre les associés personnes morales.							
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales	SIREN	Parts dans les résultats en %	Répartition			de la plus-value nette à long terme	
			du résultat fiscal				
			Quote-part du résultat				
EURL L;Esprit Coaching 31, rue des Trente Arpents 93160Noisy le GrandFR	498110832	100.00	17937				
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques							
Nom, Prénom, adresse, qualité des associés personnes physiques	Associé ayant la qualité de gérant	Date et lieu de naissance des associés	Parts dans les résultats en %	Répartition			de la plus-value nette à long terme
				du résultat fiscal			
			Quote-part du résultat	Charges professionnelles individuelles	Montant net		
<b>Totaux des associés personnes morales et des associés personnes physiques</b>			100.00	17937			0

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.